

## RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 26 MAI 2021

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Marcel MOUSEL, Carlo RAUS, échevins ; Guy BINGEN, Claude COURTOIS, Yves GAFFINET, Carlo HEUERTZ, Enza HOFFMANN-CARBONI, Georges HOFFMANN, Marc JACOBY, Claudio MONGELLI, conseillers.

### 1) Correspondance.

- La prochaine séance du Conseil communal se tiendra lundi, le 28 juin 2021. En cas de besoin, une séance supplémentaire pourra être organisée le 14 juillet 2021.
- Concernant la Fête nationale, Monsieur Beissel informe les membres du Conseil communal qu'il s'adressera aux citoyens de la Commune moyennant un flyer distribué aux ménages.
- Le château d'Aspelt sera inauguré en date du 4 juin 2021 en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc Henri. La cérémonie officielle sera retransmise en direct et les citoyens seront invités à y participer à distance.

### 2) Questions écrites au Collège échevinal.

#### Motion du parti LSAP

Le parti LSAP demande l'ajout de sa motion à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui.

#### Aktivitéits-Bonge fir d'Kanner aus der Grondschool (Cycle 1-4)

Am Gespréich mam Buergermeeschter ass erauskomm, dass eng Organisatioun vun de Vakanzaktivitéiten och dëst Joer duerch Corona net méiglech ass, woufir d'LSAP och vollst Verständnis huet.

Am Budget 2021 steet fir dës Vakanzaktivitéiten e Kredit vun 30.000 € (3/920/648330/99001 P). Dëse Kredit ass fir d'Kanner aus eiser Gemeng a muss och fir d'Kanner genotzt ginn.

Eng Alternativ fir d'LSAP ass d'Verdeele vu Bonge fir Aktivitéiten<sup>(\*)</sup> hei an der Géigend während der Grousser Vakanz.

Dofir entscheet de Gemengerot:

- Bongen am Wert vun 30.000 € (3/920/648330/99001 P) fir Aktivitéiten an der Grousser Vakanz un d'Schoulkanner (C1 bis C4) ze verdeelen;
- De Schäfferot mat der Ëmsetzung ze chargéieren.

(\*) Méiglech Aktivitéiten: Beetebuerger Park, Klampark zu Diddeleng an der Le'h, aner Klammhalen, Schwämm oder Baggerweier (Remerschen), Mini-Golf, Musée (z.B. Musée des Mines, Fonds de Gras, A Possen), Entrée fir an e Kino, Jumpbox (Contern), Indoorspillplaz, Bowling, Lasergame. Dem Schäfferot bleift et iwverlooss, ob fir verschidden Alteren (Cyclen) d'Aktivitéits-Bongen verschidden zesumme gestallt ginn.

Le Conseil communal marque son accord, à l'unanimité des voix, à l'ajout de la motion du parti LSAP concernant les bons d'activités pour les enfants fréquentant l'école fondamentale, à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui (point 20).

Vote : unanime

### **Motion du parti CSV**

Le parti CSV demande l'ajout de sa motion à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui.

### **Gratis COVID Auto-Schnelltester fir d'Restauranten a Caféen aus eiser Gemeng**

De Schäfferot hat d'lescht Woch doriwwer informéiert, dass d'Gemengerverwaltung aus organisatoresche Grënn kee Service kann ubidde fir zertificiert Schnelltester ze maachen. D'CSV versteet, dass dëst aktuell schwéier realisierbar ass. Mir sinn awer der Meenung, dass eis Gemeng dofir sollt d'Restauranten a Cafée vun Helleng, Fréiseng an Uespelt an dëser fir si schwiereger Zäit op eng aner Aart a Weis ënnerstëtzen.

Dowéinst proposéiert d'CSV Fréiseng, dass d'Gemeng de Restauranten a Cafée gratis COVID Auto-Schnelltester zur Verfügung stellt, änlech wéi dat aner Gemengen am Land och schonns maachen.

Dofir decidéiert de Gemengerot:

- All Restaurant a Café an der Gemeng 200 COVID Auto-Schnelltester gratis vun der Gemeng zur Verfügung ze stellen;
- De Schäfferot mat der Ëmsetzung ze chargéieren.

Le Conseil communal marque son accord, à l'unanimité des voix, à l'ajout de la motion du parti CSV concernant la mise à disposition de tests antigéniques rapides aux restaurateurs et cafetiers de la Commune de Frisange, à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui (point 21).

Vote : unanime

Question écrite du parti CSV

### **Service de médiation**

Zanter engem gudde Joer huet eis Gemeng e « Service de médiation ». Kéint de Schäfferot eis do matdeelen, a wéivill Fäll dëse Service bis elo an Usproch geholl ginn ass? Wéi héich waren d'Käschten fir dëse Service am Joer 2020?

La convention relative au service de médiation a été signée en mars 2019.

En 2020, le service de médiation a été saisi pour deux litiges, mais dans les deux cas, aucune tentative de conciliation n'a été faite et le service n'a pas généré de frais pour la Commune. En effet, la médiation ne fonctionne que si les deux partis l'acceptent.

Monsieur Beissel a espéré résoudre des conflits de voisinage par le biais de la médiation. Force est de constater que dans certains cas, les personnes concernées par le litige préfèrent recourir à la voie judiciaire.

Monsieur Beissel profite de l'occasion pour rappeler aux citoyens qu'ils peuvent s'adresser au service de médiation offert par la Commune pour régler des situations conflictuelles.

### **3) Approbation de l'impôt foncier et de l'impôt commercial pour l'année 2022.**

Monsieur Beissel présente le règlement communal fixant les taux multiplicateurs de l'impôt foncier et de l'impôt commercial pour l'année 2022. Les taux sont maintenus tels qu'ils avaient été fixés pour l'année 2021.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité, les taux multiplicateurs de l'impôt foncier et de l'impôt commercial tels qu'ils ont été proposés par le Collège échevinal pour l'année d'imposition 2022.

Vote : unanime

#### **4) Approbation de subsides divers.**

Monsieur Beissel présente la liste des associations bénéficiant d'un subside de la Commune de Frisange. Le montant total des subsides proposés s'élève à 7.050 €.

Monsieur Beissel rappelle que l'année passée, les subsides ont été portés de 100 à 200 €.

À la demande de Monsieur Courtois, Monsieur Beissel précise que certaines associations, telles que le « Cent-Butték », touchent un subside plus important parce que la Commune souhaite les soutenir davantage.

Monsieur Courtois propose d'accorder également un subside à la Fondation Kriibskrank Kanner, à la Fondation Kräizbiërg ainsi qu'à l'asbl Omega 90.

Monsieur Beissel salue l'initiative de Monsieur Courtois et propose d'accorder un subside de 200 € à la Fondation Kriibskrank Kanner, à la Fondation Kräizbiërg ainsi qu'à l'asbl Omega 90, portant la dépense totale à 7.650 €.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité, les subsides versés à 32 associations pour un montant total de 7.650 € et d'imputer la dépense sur l'article 3/140/648110/99001 « Subsides aux associations et sociétés locales et non-locales ».

Vote : unanime

#### **5) Approbation de l'état des recettes restant à recouvrer de l'année 2020.**

Monsieur Beissel présente l'état des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2020, arrêté au 5 mai 2021. Le montant total des recettes restant à recouvrer s'élève à 123.598,39 €. Le receveur communal propose d'accorder une décharge pour raisons sociales pour le montant total de 433,50 € et d'admettre en reprises provisoires le montant de 123.164,89 €.

Monsieur Courtois remarque que parmi les recettes à recouvrer figurent des factures datant de 2015 qui n'ont toujours pas été payées.

Monsieur Beissel explique que la Commune de Frisange a engagé des procédures judiciaires contre plusieurs débiteurs, dont des promoteurs qui n'ont pas réglé leurs factures d'eau et d'enlèvement des déchets.

Monsieur Courtois demande quelle a été l'évolution du montant des recettes à recouvrer au fil des années.

Monsieur Beissel répond que le montant des recettes à recouvrer se situe chaque année aux alentours des 100.000 €. Une partie des recettes à recouvrer en date du 5 mai 2021 ont entretemps été payées.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité, l'état des recettes restant à recouvrer de l'exercice 2020 tel qu'il a été arrêté par le receveur communal en date du 5 mai 2021.

Vote : unanime

**6) Approbation de l'avenant à la convention de coopération régionale instituant la « Regional Musekschoul Syrdall ».**

Monsieur Beissel présente l'avenant à la convention de coopération régionale du 1<sup>er</sup> juillet 2015 instituant la « Regional Musekschoul Syrdall » ayant pour objet l'adhésion de la Commune de Frisange.

À la demande de Monsieur Courtois, Monsieur Beissel confirme que l'avis de la Commission de surveillance de l'enseignement musical a été sollicité avant que le Conseil communal eût pris la décision de principe d'adhérer à la « Regional Musekschoul Syrdall » en sa séance du 29 janvier 2020.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité, l'avenant à la convention de coopération régionale du 1<sup>er</sup> juillet 2015 instituant la « Regional Musekschoul Syrdall », signé en date du 3 mai 2021 par le Collège des bourgmestre et échevins et portant sur l'adhésion des communes de Bous, Frisange, Remich, Stadtbredimus et Waldbredimus à la « Regional Musekschoul Syrdall ».

Vote : unanime

**7) Nomination de deux délégués au sein de la Commission de surveillance de l'enseignement musical de la « Regional Musekschoul Syrdall ».**

Chaque commune adhérant à la « Regional Musekschoul Syrdall » doit désigner deux délégués à sa Commission de surveillance de l'enseignement musical, dont un membre du Conseil communal ainsi que le responsable local de l'école de musique de la commune.

Monsieur Beissel informe les membres du Conseil communal que Madame Pascale Gieres est la responsable locale de l'école de musique de la Commune de Frisange. Il propose de désigner Monsieur Heuertz en tant que membre du Conseil communal.

Le Conseil communal procède au vote secret.

Madame Hoffmann dépouille les bulletins de vote et Monsieur Mongelli proclame le résultat. Monsieur Carlo Heuertz est désigné, à l'unanimité des voix, délégué au sein de la Commission de surveillance de l'enseignement musical de la « Regional Musekschoul Syrdall »

Vote : unanime

#### **8) Enseignement musical : Approbation de l'organisation scolaire provisoire 2021/2022.**

Monsieur Beissel présente l'organisation scolaire provisoire proposée par l'UGDA pour la Commune de Frisange pour l'année 2021/2022. Le montant pour les prestations proposées s'élève à 520.470,26 €.

Monsieur Beissel explique aux membres du Conseil communal qu'actuellement le taux de la part communale est d'environ 45 %. Pour l'année 2019/2020, les frais pour l'enseignement musical se sont élevés à 401.435 € et la Commune de Frisange a dû payer 183.897 €.

L'adhésion à la « Regional Musekschoul Syrdall » fera diminuer le taux de la part communale à environ 35 % pour l'année 2022/2023.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité, l'organisation provisoire de la « Regional Musekschoul Syrdall » pour la Commune de Frisange pour l'année scolaire 2021/2022 et d'imputer les frais sur l'article budgétaire 3/836/648211/99001 « Participation aux frais d'enseignement musical assuré par l'UGDA ».

Vote : unanime

#### **9) Approbation des taxes d'inscription aux cours d'enseignement musical.**

Monsieur Beissel présente le règlement communal portant fixation des taxes d'inscription aux cours d'enseignement musical.

L'article 5 de la convention de coopération régionale instituant la « Regional Musekschoul Syrdall » dispose que chaque commune signataire s'engage à appliquer les tarifs d'inscription harmonisés. L'harmonisation des tarifs signifie une augmentation des taxes d'inscription pour la Commune de Frisange. La taxe d'inscription pour les cours collectifs est portée de 60 à 75 € et celle des cours individuels de 60 à 100 resp. 150 €. Pour remédier à cette augmentation, le Collège échevinal a demandé à la Commission de surveillance de l'enseignement musical d'élaborer une proposition de subvention visant à rembourser une partie des frais d'inscription aux personnes intégrant un ensemble musical de la Commune de Frisange.

Suite à ces précisions, le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité, les taxes d'inscription aux cours d'enseignement musical organisés dans la Commune de Frisange.

Vote : unanime

#### **10) Approbation de la nouvelle convention de collaboration avec l'asbl Valorlux.**

Monsieur Beissel présente la nouvelle convention de collaboration avec l'asbl Valorlux que le Collège échevinal a signée en date du 10 mai 2021.

Monsieur Beissel explique qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, plus de types d'emballages en plastique, tels que pots, gobelets, barquettes, films et sacs en plastique, seront collectés dans les sacs bleus Valorlux. La Commune de Frisange a déjà reçu les nouveaux sacs bleus.

À la demande de Monsieur Bingen, Monsieur Beissel confirme que les anciens sacs bleus pourront toujours être utilisés et seront enlevés par Valorlux.

Monsieur Gaffinet demande de quelle manière Valorlux communiquera les nouvelles consignes de tri aux citoyens.

Monsieur Beissel informe les membres du Conseil communal que le nouveau calendrier écologique pour le deuxième semestre 2021 précise les nouvelles consignes de tri applicables. Les consignes seront également rappelées sur le dépliant qui sera distribué aux ménages pour les informer des nouveaux tarifs en matière d'enlèvement des déchets.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité, la nouvelle convention de collaboration dans le cadre de la collecte sélective des PMC, signée le 10 mai 2021

entre le Collège échevinal de la Commune de Frisange et Monsieur Claude Turping, directeur de l'asbl Valorlux.

Vote : unanime

### **11) Approbation de l'avenant à la convention avec Youbild sàrl dans le cadre du PAP « Schoulstrooss » à Hellange.**

Monsieur Beissel présente brièvement l'avenant à la convention avec Youbild sàrl dans le cadre du PAP « Schoulstrooss » à Hellange. L'avenant a pour objectif d'ajouter, à la convention signée en date du 10 juillet 2019 entre la société Youbild et le Collège échevinal de la Commune de Frisange, les numéros cadastraux des parcelles cédées de la part de la Commune au profit de la société Youbild afin de modifier l'assiette du chemin communal.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité, l'avenant à la convention dans le cadre du PAP « Schoulstrooss » à Hellange qui sera signé entre le Collège échevinal de la Commune de Frisange et la société à responsabilité limitée Youbild.

Vote : unanime

### **12) Avis sur le plan national d'organisation des secours (PNOS).**

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité, la proposition d'avis sur le plan national d'organisation des secours lui soumise par le Collège échevinal.

Vote : unanime

Dans son avis sur le plan national d'organisation des secours, le Conseil communal souligne qu'il supporte le CGDIS dans son objectif principal d'assurer une couverture opérationnelle endéans un délai de 15 minutes sur l'ensemble du territoire du Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil communal rappelle que la Commune de Frisange a exprimé sa volonté auprès du Comité d'acquisition du Ministère des Finances d'acquérir les terrains de la ferme Weiler situés dans la « Munnerëferstrooss » à Frisange et appartenant actuellement à l'État. Le Conseil communal souligne l'importance de construire un centre d'intervention commun pour les CIS d'Aspelt et de Frisange à un endroit tactiquement favorable aux interventions dans toute la commune. Ce centre d'intervention permettrait d'atteindre les délais d'intervention fixés par le PNOS. Finalement, le Conseil communal tient à féliciter les responsables



ainsi que le personnel du CGDIS pour les efforts menés dans la lutte contre la pandémie du Covid-19.

### **13) Comité de pilotage Natura 2000 « Moselle, Syre & Luxembourg Est » - nomination d'un représentant.**

Monsieur Beissel propose de nommer Monsieur Raus comme représentant communal au sein du comité de pilotage Natura 2000 « Moselle, Syre & Luxembourg Est ».

Le Conseil communal procède au vote secret.

Monsieur Mongelli dépouille les bulletins de vote et proclame le résultat.

Monsieur Carlo Raus est désigné, à l'unanimité des voix, représentant communal au comité de pilotage Natura 2000 « Moselle, Syre & Luxembourg Est ».

Vote : unanime

### **14) Approbation du devis estimatif pour la mise en place des mesures anti-crues.**

Monsieur Beissel présente le devis estimatif pour la mise en place de mesures anti-crues portant sur 50.000 € TTC. Le devis estimatif porte sur la réalisation de mesurages topographiques, l'élaboration d'un plan d'entretien des cours d'eau, l'inspection de plusieurs tronçons souterrains par caméra ainsi que la preuve d'inondation (« Überflutungsnachweis ») des zones inondables.

Monsieur Jacoby demande des détails par rapport aux tronçons souterrains des cours d'eau concernés.

Monsieur Beissel cite à titre d'exemple un tronçon souterrain du cours d'eau « Aalbach » à Hellange entre la rue « Schoulstrooss » et le lieu-dit « Sauerwiss » ainsi que des tronçons du cours d'eau « Gander » à Aspelt.

Monsieur Jacoby demande des précisions pour les preuves d'inondation et Monsieur Gaffinet demande l'explication du terme « Überschrittnungsnachweis ».

Monsieur Beissel ne peut pas fournir des détails techniques. Il explique au Conseil communal que dans le cadre des mesures anti-crues, la Commune a chargé un bureau d'études de déterminer les zones inondables sur le territoire de la Commune de Frisange et d'élaborer des mesures anti-crues. La Commune a acquis plusieurs

terrains en vue de réaliser des mesures anti-crues, mais plusieurs propositions du bureau d'études touchent des terrains privés.

Monsieur Hoffmann demande si le bureau d'études engagé par la Commune tient également compte de l'étude de l'État concernant les zones inondables.

Monsieur Beissel répond que cette étude n'était pas complète, étant donné que le cours d'eau « Gander » n'était pas pris en considération pour le village d'Aspelt.

Au vu de ces explications, le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité, le devis estimatif pour la mise en place de mesures anti-crues et d'imputer la dépense sur l'article 4/550/221311/21003 « Mesures anti-crues ».

Vote : unanime

### **15) Réaménagement de l'atelier communal : augmentation de crédit.**

Monsieur Beissel propose d'augmenter de 100.000 € le crédit de l'article budgétaire réservé au réaménagement de l'atelier communal. En effet, le Conseil communal a approuvé un devis portant sur un montant de 826.828,17 € ainsi qu'un devis supplémentaire s'élevant à 328.000 € pour le réaménagement de l'atelier communal. Vu que le montant de la soumission pour les travaux de réaménagement intérieur est plus élevé que le devis initial et que les prix sont en forte augmentation à cause de la pénurie des matériaux de construction suite à la pandémie du Covid-19, il s'avère nécessaire d'augmenter le crédit voté pour le réaménagement de l'atelier communal afin de pouvoir terminer les travaux.

À la demande de Monsieur Courtois, Monsieur Beissel confirme que l'augmentation de crédit de 100.000 € suffit pour achever le réaménagement de l'atelier communal.

Monsieur Jacoby demande pourquoi le Conseil communal ne procède pas au vote d'un devis supplémentaire.

Monsieur Beissel explique que le devis pour les travaux a déjà été approuvé par le Conseil communal et qu'il ne s'agit pas de travaux supplémentaires à effectuer, mais d'une hausse des prix pour des travaux qui étaient déjà prévus et approuvés.

Après ces précisions, le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité, une augmentation de crédit de 100.000 € de l'article 4/627/221311/13004 « Réaménagement atelier communal » pour le porter à 709.666,82 € et de financer cette dépense par le boni du compte de l'exercice 2020.

Vote : unanime

### **16) Création d'un poste sous le statut du fonctionnaire communal.**

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité, la création d'un nouveau poste de fonctionnaire communal supplémentaire dans le groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, afin d'absorber le surplus de travail administratif dû à la croissance constante de la population de la Commune de Frisange.

Vote : unanime

### **17) Confirmation d'un règlement temporaire de circulation.**

Le Conseil communal décide de confirmer, à l'unanimité, le règlement temporaire de la circulation sur la « Robert Schuman-Strooss » à Frisange pour les travaux de raccordement à la canalisation des futures résidences n°25A, 25B, 25C et 25D, délibération N°21/0030, prise par le Collège échevinal dans sa séance du 26 avril 2021.

Vote : unanime

### **18) Droits de préemption.**

Le Conseil communal décide de renoncer, à l'unanimité des voix, au droit de préemption sur le terrain sis au lieu-dit « Sauerwiss » à Hellange, inscrit au cadastre de la Commune de Frisange, section C de Hellange, sous le n°1072/3417.

Vote : unanime

Le Conseil communal décide de renoncer, à l'unanimité des voix, au droit de préemption sur le terrain sis au lieu-dit « Sauerwiss » à Hellange, inscrit au cadastre de la Commune de Frisange, section C de Hellange, sous le n°1072/3418.

Vote : unanime

Le Conseil communal prend la décision de principe de renoncer, à l'unanimité des voix, au droit de préemption sur les 36 terrains sis au lieu-dit « Sauerwiss » à Hellange, inscrits au cadastre de la Commune de Frisange, section C de Hellange,

sous les n°1072/3393, 1072/3399, 1072/3401, 1072/3402, 1072/3403, 1072/3404, 1072/3405, 1072/3406, 1072/3407, 1072/3408, 1072/3409, 1072/3410, 1072/3411, 1072/3412, 1072/3413, 1072/3414, 1072/3415, 1072/3416, 1072/3419, 1072/3420, 1072/3421, 1072/3422, 1072/3423, 1072/3424, 1072/3425, 1072/3426, 1072/3427, 1072/3428, 1072/3429, 1072/3430, 1072/3431, 1072/3432, 1072/3433, 1072/3434, 1072/3435 et 1072/3436.

Vote : unanime

### **19) Questions orales au Collège échevinal.**

Monsieur Raus informe les membres du Conseil communal que les figurines Arthur et Zoé, placées à proximité de plusieurs passages pour piétons dans le cadre du projet « Séchere Schoulwee », doivent être enlevées.

La Commission de la circulation avait décidé en 2018 d'installer des figurines à proximité des passages pour piétons les plus dangereux pour inciter les automobilistes à plus de prudence afin d'améliorer la sécurité des écoliers sur le chemin de l'école. L'Administration des Ponts et Chaussées avait autorisé début 2019 et début 2020 l'installation de figurines à plusieurs endroits dans la Commune de Frisange. En date du 18 août 2020, le Ministre des Transports a annulé ces autorisations. En date du 21 mai 2021, l'Administration des Ponts et Chaussées a envoyé une mise en demeure à l'Administration communale de Frisange d'enlever les figurines jusqu'au 11 juin 2021.

Le Collège échevinal déplore la décision du Ministre des Transports car il s'agit d'assurer la sécurité des enfants sur leur chemin de l'école.

Monsieur Beissel remarque que de nombreux citoyens ont apprécié l'installation des figurines Arthur et Zoé.

Monsieur Jacoby souligne que la sécurité des écoliers est primordiale. Or, l'Administration des Ponts et Chaussées avait dès le départ rendu attentif sur le fait que les figurines risquent de procurer un faux sentiment de sécurité aux piétons.

Monsieur Beissel déplore que la Commune ne puisse pas s'opposer à la décision du Ministre des Transports, car il s'agit d'une mise en demeure.

Monsieur Gaffinet propose d'engager des brigadiers scolaires aux endroits les plus exposés au trafic. Les brigadiers scolaires pourraient être des ouvriers communaux ou d'autres personnes qui travaillent sur le site scolaire.

Monsieur Beissel répond que lors d'un chantier, un ouvrier communal peut aider les écoliers à traverser la route. Mais la Commune n'entend pas former et détacher régulièrement le personnel communal à cette fonction. Le Conseil échevinal tentera de trouver une autre solution pour assurer la sécurité des enfants sur le chemin entre l'école et leur domicile.

Monsieur Hoffmann remercie la Commune d'avoir refait le marquage au sol de la priorité à droite dans la « Schoulstrooss » à Aspelt. Il rappelle que Monsieur Gaffinet avait également demandé le marquage de la priorité à droite dans la « Krokeshaffstrooss » à Aspelt.

Monsieur Beissel répond que le marquage sera fait dès que le temps le permet.

Monsieur Bingen demande pourquoi la couche de roulement de la « Mondorferstrooss » à Hellange n'a été refaite qu'en partie.

Monsieur Beissel ne comprend pas non plus que l'Administration des Ponts et Chaussées a décidé de ne refaire qu'un tronçon de la route.

Monsieur Mousel informe les membres du Conseil communal que l'Administration des Ponts et Chaussées a refait la couche de roulement d'un tronçon de la N13 avec des crédits restants de l'exercice 2020.

## **20) Motion du parti LSAP : Bons d'activités pour les enfants fréquentant l'école fondamentale.**

Monsieur Gaffinet présente la motion du parti LSAP relative à la distribution de bons d'activités aux élèves de l'école fondamentale.

Étant donné que la Commune n'organisera pas d'activités de vacances et qu'un crédit de 30.000 € est inscrit au budget pour l'organisation d'activités de vacances, le parti LSAP propose de distribuer un bon d'activités d'une valeur d'environ 70 € à chaque élève, qui pourrait être utilisé pour une entrée au Parc Merveilleux, au Parc Aventure « Parc Le'h » à Dudelange, aux lacs de Remerschen, à divers musées etc.

Monsieur Beissel salue l'idée du parti LSAP. Le Collège échevinal a discuté des modalités pratiques de la confection des bons, mais il s'avère difficile voire impossible de mettre en œuvre l'idée telle que proposée par le parti LSAP. À titre d'exemple, l'entrée au Parc Merveilleux coûte 7 €, l'entrée au Parc Le'h coûte 15 €, l'entrée aux lacs de Remerschen coûte 5 €.

Monsieur Gaffinet propose de faire des carnets avec des bons pour différentes activités. Les bons utilisés pourront être facturés à la Commune à la fin de l'année.

Monsieur Beissel explique que dans ce cas de figure, la Commune devrait signer une convention avec toutes les sociétés concernées.

Monsieur Hoffmann propose de distribuer à chaque élève un billet d'entrée pour le Parc Merveilleux, le Parc Aventure au Parc Le'h et les lacs de Remerschen.

Monsieur Beissel répond que dans ce cas, l'argent pour les billets non utilisés serait perdu.

Monsieur Hoffmann répond que dans le cas du Parc Merveilleux, la Commune ferait ainsi un don pour un projet inclusif de l'APEMH.

Monsieur Mongelli fait remarquer que les parents qui accompagnent leurs enfants doivent payer leur entrée. Il propose de reporter le budget prévu pour l'organisation d'activités de vacances à l'année prochaine et d'investir plus d'argent dans les activités qui seront organisées l'année prochaine.

Monsieur Beissel informe les membres du Conseil communal que pour les excursions scolaires de cette année, le crédit disponible a doublé par rapport aux années précédentes et que chaque élève reçoit un bidon et une boîte à tartines. Les élèves du cycle 4.2 reçoivent également un livre sur la nature.

Monsieur Courtois propose un package de vacances contenant p.ex. un livre.

Monsieur Beissel est favorable à l'idée de donner à chaque élève un cadeau avant les vacances d'été. Il lance un appel aux membres du Conseil communal de faire parvenir leurs idées au Collège échevinal.

Monsieur Mousel est d'avis qu'il ne faut pas dévier les crédits budgétaires votés pour l'organisation d'activités de vacances.

Monsieur Mongelli relève que l'objectif des activités de vacances consiste à encadrer et à réunir les enfants pour des activités de groupe. Or, avec la distribution de bons, ce but n'est pas atteint et les enfants restent seuls.

Monsieur Gaffinet souligne que les bons d'activités ne constituent en aucun cas un substitut pour les activités de vacances, mais plutôt un geste pour les jeunes qui ont traversé une période difficile durant la crise sanitaire.

Le Conseil communal décide, avec 10 voix pour et une abstention, de reporter la motion du parti LSAP relative à la distribution de bons d'activités aux élèves de l'école fondamentale et de discuter, le cas échéant, dans la prochaine séance du Conseil communal une idée plus concrète.

Vote : 10 voix pour

1 abstention

**21) Motion du parti CSV : Mise à disposition de tests antigéniques rapides aux restaurateurs et cafetiers de la Commune de Frisange.**

Monsieur Hoffmann présente la motion du parti CSV concernant la mise à disposition de 200 tests antigéniques rapides à chaque restaurant et café de la Commune de Frisange.

Madame Hoffmann informe les membres du Conseil communal que sur le site internet de la Commune, les citoyens sont informés de la possibilité d'effectuer des tests antigéniques certifiés à la pharmacie de Frisange.

Monsieur Beissel informe les membres du Conseil communal que l'administration communale a commandé des tests antigéniques rapides qui seront distribués aux restaurateurs et cafetiers dès réception. Monsieur Beissel ne peut pas préciser le nombre de tests fournis à chacun des restaurants et cafés.

Le Conseil communal décide d'approuver, à l'unanimité, la mise à disposition de tests antigéniques rapides aux restaurateurs et cafetiers de la Commune de Frisange.

Vote : unanime